

Compte rendu du conseil municipal de Cornac. 23 mai 2020

1^{er} conseil municipal de l'équipe nouvellement élue.

1- Introduction de David Laborie

David LABORIE déclare le conseil municipal ouvert :

- Il nous souhaite un bon premier conseil municipal
- Rappel les grands atouts de Cornac :
 - o Emplacement privilégié, proche de pôles économiques forts
 - o Sa vie associative
 - o L'équipe municipale (Céline, Michel et René) forte et en qui on peut avoir confiance
- L'appel est fait. Toute l'équipe est présente :

Bernard Bonnal, Jean Pierre Guyot, Esther Veaux, Marie Céline Laborie, Marion Calvo, David Bladou, Sylvie Marcenac, Romain Pichon, Louise Michelin, Stéphanie Prunet, Sonia Mazoyer.

2- Le doyen de cette assemblée, Bernard Bonnal préside la suite de cette séance :

- Il remercie l'ancien maire, David Laborie pour son investissement pendant 12 ans.
- Il comprend tout à fait la décision de David Laborie
- Cornac peut être fière de David Laborie

Nous allons procéder à l'élection du maire.

Le secrétaire est Romain Pichon, les deux assesseurs sont Esther Veaux et David Bladou.

Bernard Bonnal explique le fonctionnement du vote, montre l'urne et rappelle qu'il faut bien marquer le nom de famille.

Bernard Bonnal demande qui est candidat. Jean Pierre Guyot est candidat au poste de maire de Cornac.

Tous les conseillers municipaux sont allés voter.

Bernard Bonnal procède au dépouillement.

11 votants.

Suffrages exprimés 11.

Jean-Pierre Guyot : 11 voix.

Jean-Pierre Guyot est élu maire de Cornac.

3- Jean-Pierre Guyot prend la présidence de la séance

Premier discours de Jean-Pierre Guyot.

Merci à Bernard Bonnal, aux conseillers municipaux, aux cornacois.

Merci à David Laborie pour son action pendant ses 2 mandats. Un salut respectueux à Albert Laboucarie. Cornac ne serait pas Cornac, sans eux, sans ses associations, et ses habitants qui contribuent à la vie du village.

Nous allons voter pour les 3 adjoints qui se répartiront les délégations, puis pour les commissions.

Pour moi les 3 adjoints sont au même niveau. Ils sont premier adjoint dans leurs domaines, même si la loi décrète qu'il faut un ordre dans les adjoints qui correspond à l'ordre des élections.

Chaque membre du conseil sera autonome et actif au sein des commissions. L'engagement de chacun sera compatible avec sa vie personnelle et professionnelle. Mais chacun doit au moins être présent au conseil et actif dans les commissions dans lesquelles il s'est engagé.

Mon rôle de maire sera d'assurer la cohérence de nos actions, de les réactiver, si nécessaire et prioriser les décisions.

Vis-à-vis de l'extérieur ce sera de représenter le village :

- Auprès de CAUVALDOR
- En défendant les projets, notamment auprès du département ou de la région

Lecture de l'ordre du jour

Election des adjoints.

Lecture de la charte.

Délégation au maire

Adhésion de la commune au groupement d'achat de l'énergie.

Les commissions communales.

Les indemnités du maire et budget.

4- Election des adjoints

1^{er} adjoint

Il aura en charge l'eau, assainissement, voirie, bâtiment personnel municipal.

Bernard Bonnal est candidat.

Suffrages exprimés 11.

Bernard Bonnal : 11 voix.

Bernard Bonnal est élu 1^{er} adjoint de Cornac.

2^{ème} adjoint

Il aura en charge de la finance, de l'urbanisme et de l'électricité

Esther Veaux est candidate.

Suffrages exprimés 11.

Esther Veaux : 11 voix.

Esther Veaux est élue 2^{ème} adjointe de Cornac.

3^{ème} adjoint

Il aura en charge le social, la vie associative, et la communication

Marie-Celine Laborie est candidate.

Suffrages exprimés 11.

Marie-Celine Laborie : 11 voix.

Marie-Celine Laborie est élue 3^{ème} adjointe de Cornac.

5- Lecture de la charte de l' élu local

Cf Charte disponible sur laviecommunale.fr

Lecture des 7 points résumant cette charte.

6- Délégations au maire

Lecture de l'article permettant au maire d'agir d'en différents domaines sans informer son conseil municipal avant, mais lors du prochain conseil municipal.

Cette action n'est possible que sous certaines conditions.

Vote pour : 11 (à main levé).

7- Adhésion de la commune au groupement d'achat de l'énergie

Esther Veaux prend la parole. Les tarifs réglementés disparaissent progressivement. Un groupement de commande propre au lot permet de rassembler des communes pour acheter l'électricité au moins disant (fin 2020 ou 2021).

11 votes pour (à main levé) adhérer à ce groupement.

8- Les commissions communales.

Création de commissions municipales ainsi que des groupes de travail. Les commissions dureront l'ensemble du mandat. Un groupe de travail s'arrête lorsqu'il a atteint son objectif ou il peut être transformé en commission.

Chaque membre du conseil peut participer aux commissions qu'il souhaite.

Des membres extérieurs au conseil municipal peuvent intégrer ces commissions.

Tableau des commissions et groupes de travail en annexe

9- Indemnités du maire et des adjoints

Le sujet est reporté au conseil municipal de vote du budget.

Conclusion

Rappel du maire sur le fait que les conseils municipaux sont publics et que nous serons heureux de vous y accueillir. En attendant, prenez soins de vous, surtout en cette période particulière.